

# Le droit au développement

## Partage international n° [94](#) - Juin 1996

La Commission des droits de l'homme des Nations unies a entériné la naissance d'un nouveau droit : le droit au développement. Pendant des années, l'Occident a rejeté l'existence de ce droit, mais désormais, et pour la première fois, un groupe de travail a pu être formé afin de lister les modalités nécessaires à une application pratique de ce droit élémentaire. Ce groupe, composé de dix experts, présentera ultérieurement ses propositions concrètes à la Commission des droits de l'homme.

**Sources** : Süddeutsche Zeitung, Allemagne

**Thématiques** : [Société](#), [politique](#)

**Rubrique** : [Les priorités de Maitreya](#) (« Pour aider les hommes dans leur tâche, Maitreya, l'Instructeur mondial, a formulé certaines priorités. Assurer à tous un approvisionnement correct en nourriture ; procurer à tous un logement convenable ; fournir à tous soins médicaux et éducation, désormais reconnus comme un droit universel. » Le Maître de Benjamin Creme, Partage international, janvier 1989. Dans cette rubrique, notre rédaction aborde les questions relatives aux priorités énoncées par Maitreya et présente des expériences orientées dans cette direction.)